

**CONCOURS INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS
DE RÉDACTEUR TERRITORIAL**

SESSION 2019

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :

- a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;**
- b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;**
- c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;**
- d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.**

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

DOMAINE : FINANCES, BUDGETS ET INTERVENTION ÉCONOMIQUE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 28 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes rédacteur territorial à la direction des finances de la ville d'Admiville (26 000 habitants).

La Maire de la commune, qui ne fait pas partie des collectivités ayant signé un contrat avec l'État pour la limitation de l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement, entend faire de la maîtrise de celles-ci une priorité.

Dans ce cadre, le directeur des finances vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales.

Liste des documents :

- Document 1 :** « 70% des collectivités s'engagent dans la contractualisation financière avec l'État » - *Premier ministre. Communiqué de presse* - 1^{er} juillet 2018 - 1 page
- Document 2 :** « Vigilance maintenue pour les finances des collectivités territoriales » - Jean-Charles Savignac - *horizonspublics.fr* - 1^{er} octobre 2018 - 3 pages
- Document 3 :** « Rapport d'observations définitives et sa réponse : commune de Lille » (extraits) - *Chambre régionale des comptes Hauts-de-France* - 12 mars 2018 - 2 pages
- Document 4 :** « Dossier : réduire les dépenses de fonctionnement » (extrait) - *La Gazette des communes n°7/2403* - 19 février 2018 - 7 pages
- Document 5 :** « La recherche d'économies dans les collectivités territoriales : quels dispositifs pour quelles rationalités ? Plus de contrôle ou plus de pilotage ? » (extraits) - David Carassus, Marcel Guenoun, Younès Samali - *Gestion & Management public Vol. 5, n°4* - Juin-juillet 2017 - 7 pages
- Document 6 :** « Loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 » (extraits) - *Journal officiel de la République française n°0018 du 23 janvier 2018* - *legifrance.fr* - 2 pages
- Document 7 :** « Quelques pistes d'économies dans les dépenses de fonctionnement des services publics » - *emploi-collectivites.fr* - Consulté le 28 janvier 2019 - 3 pages
- Document 8 :** « Dépenses de fonctionnement » - *collectivites-locales.gouv.fr* - Consulté le 28 janvier 2019 - 1 page

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.